



Annulation de filiation paternelle en accouchement sous X

Par **kasaix**, le 17/07/2017 à 13:40

Bonjour, je suis actuellement père d'une petite fille très mignonne de 2 mois qui est née sous X donc qui n'a **aucune mère reconnue par l'Etat**. Aujourd'hui je cherche à annuler ma reconnaissance paternelle que je regrette pour l'intérêt de l'enfant.

Voici mon histoire:

En couple, nous étions bien et voilà que à 6 mois nous nous rendons compte de la grossesse de ma petite amie (Déni de grossesse), nous avons fait le choix de la faire adopter pour le bien de tous. Or quelques semaines après la naissance, et plusieurs rendez-vous juridiques j'avais décidé de faire reconnaître l'enfant né sous X. Nous avons convenu d'un contrat de 6 mois en famille d'accueil le temps de me faire à cette nouvelle vie. Aujourd'hui, je me rends compte de la bêtise que j'ai faite vis-à-vis de ma fille, immature pour cette étape et non voulue au départ, je souhaite faire machine arrière mais je me sens laissé pour dépourvue. Sans réponse, je fais appel aux internautes qui pourraient peut-être sauver une éducation future ratée pour l'intérêt de celle-ci.

Ayant **accoucher sous X**, je ne trouve aucune info me concernant. En l'attente de vos meilleures réponses.

Par **amajuris**, le 17/07/2017 à 14:55

bonjour,

dès l'instant où vous avez reconnu cet enfant, vous ne pouvez plus revenir dessus sauf à faire une action en contestation de paternité devant le tribunal.

mais si vous êtes vraiment le père, l'analyse biologique confirmera votre paternité.

l'accouchement sous x ne concerne que la mère de l'enfant.

salutations